

# 1/ NOUS DEMANDONS LE BAPTÊME **POUR NOTRE ENFANT**

Vous demandez le baptême pour votre enfant. Votre paroisse accueille cette demande avec joie!

Par le baptême, votre enfant entre dans la grande «famille des chrétiens », il est plongé dans l'amour infini de Dieu. Auec ses parents, son parrain, sa marraine, la paroisse, il ua apprendre à cheminer auprès de Jésus tout au long de sa vie.

La célébration d'un baptême représente des frais : chauffage, éclairage, nettoyage, sonorisation, cierges...

Pour l'aider à couvrir ces frais, la paroisse compte donc sur **votre participation.** Merci d'avance pour votre contribution.

### **COMBIEN DONNER?**

Votre paroisse suggère une offrande d'un montant de .....€.

L'aspect financier ne doit pas constituer un obstacle, nous sommes à votre disposition pour en discuter.



## 2/ NOUS DONNONS **AU DENIER**

Aujourd'hui, vous demandez le baptême de votre enfant, et vous exprimez votre attachement aux valeurs et à la foi chrétiennes. Le prêtre qui vous accompagne sera disponible à chaque étape de votre vie de famille : catéchisme, première communion, confirmation... Mais vous êtes-vous demandé comment il vit au quotidien?

C'est grâce au Denier que les prêtres peuvent vivre chaque jour, ainsi que les laïcs salariés qui les assistent en paroisse.

Chaque don compte, même le plus modeste. Si vous n'avez pas encore participé au Denier cette année, la préparation au baptême de votre enfant est une bonne occasion de le faire!

#### LE SAVIEZ-VOUS?

Si vous êtes imposable : votre don au Denier est déductible de vos impôts, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



# 3/ NOTRE PAROISSE **NE VIT QUE DE DONS**

Contrairement à certaines idées reçues, l'Église catholique ne reçoit aucune aide financière ou subvention. Votre générosité est son unique ressource.







Entretien







DON AU DENIER



Traitement des prêtres





Formation

## POUR LE BAPTÊME DE NOTRE ENFANT

Pour le baptême de :	
Offrande d'un montant de :	
(Ch ) 2	1 . 1 10

(Chèque à libeller à l'ordre de la paroisse qui a assuré la préparation du baptême)

#### POUR FAIRE VIVRE LES PRÊTRES TOUS LES JOURS

M., Mme
Paroisse de
font un don au Denier de : €
□ 30 € (10 €*) □ 60 € (20 €*) □ 100 € (34 €*) □ 200 € (68 €*)
(Chèque à libeller à l'ordre de l'Association Diocésaine de Créteil.)
*Si vous êtes assujettis à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
□ Nous souhaitons recevoir notre reçu fiscal par e-mail.
E-mail:
Vous nouvez dénoces vietne den accompagné de ce bulletin

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, directement à votre paroisse.

Les informations recueillies sont traitées informatiquement par l'Association Diocésaine de Créteil, et sont destinées à la correspondance des paroisses et des services du diocèse de Créteil, ainsi qu'aux tiers mandatés par le diocèse à des fins de gestion interne. Elles servent aussi à l'édition du reçu fiscol.

Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux informations qui vous concernent en écrivant à : ADC, Service RGPD, 2 rue Pasteur Vallery-Radot 94000 Créteil.



# **ILS TÉMOIGNENT**

#### Cécile et Charles viennent de faire baptiser leur enfant :

« Nous sommes heureux de la préparation que nous avons vécue pour le baptême de Gabriel. Ces temps d'échange et de réflexion, partagés avec les équipes de la paroisse, notre curé et d'autres parents, nous ont permis de prendre pleinement conscience de notre engagement.

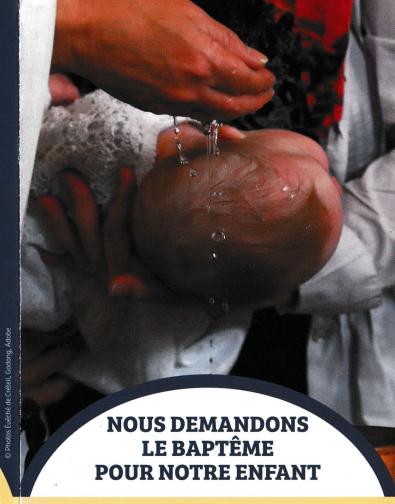
Nous avons bien sûr apporté notre offrande pour couvrir les frais. Nous avons aussi décidé de donner  $20 \in P$  par mois au Denier. Comme nous payons des impôts, cela nous revient après déduction à  $7 \in P$  par mois.

C'est pour nous une manière de témoigner à l'Église notre reconnaissance pour sa présence à tous les moments importants de notre vie. »



#### ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE CRÉTEIL

2 rue Pasteur Vallery-Radot 94000 Créteil



### **POURQUOI**

L'ÉGLISE SOLLICITE-T-ELLE NOTRE PARTICIPATION FINANCIÈRE ?